

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 FÉVRIER 2021

### PROCÈS VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, Maire d'Arville, le jeudi 4 février 2021 à 9h30.

#### **TITULAIRES PRÉSENTS**

Mme THIBAUT Anne	Maire de ARVILLE	Présidente
M. HEESTERMANS Jacques	Adjoint au maire de CESSON	Vice-président
Mme KULPA- BETTENCOURT Jocelyne	Adjointe au maire de MAUPERTHUIS	Vice-présidente
M. VISKOVIC Mathieu	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne	Vice-président
M. CHOMONT Gérard	Maire de CRÉGY-LÈS-MEAUX	Vice-président
Mme BOURDIER Monique	Maire de BOULEURS	Membre Titulaire
Mme VERTENEUILLE Nicole	Adjointe au maire de TORCY	Membre Titulaire
Mme BUROT Nicole	Adjointe au maire de ÉVRY-GRÉGY-SUR- YERRES	Membre Titulaire
M. RATIER François	Adjoint au maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Membre Titulaire
M. TAILLEFUMIER Christian	Conseiller municipal de HÉRICY	Membre Titulaire
Mme FERRER Eliane	Vice-Présidente de la Communauté de Communes de L'Orée de la Brie	Membre Titulaire

#### **TITULAIRES EN VISIOCONFÉRENCE**

M. BOUSSANGE Julien	Adjoint au maire de CLAYE-SOUILLY	Membre Titulaire
Mme COURET Ghyslaine	Adjointe au maire de MONTÉVRAIN	Membre Titulaire

#### **SUPPLÉANTS EN VISIOCONFÉRENCE**

Mme Valérie BENARD	Conseillère municipale de FONTENAY TRESIGNY	Membre suppléant
Mme Françoise SAVY	Conseillère municipale de COMBS LA VILLE	Membre suppléant

Mme Annie FERRI	Adjointe au Maire de CHELLES	Membre suppléant
-----------------	------------------------------	------------------

**SUPLÉANT PRÉSENT (ne prenant pas part au vote)**

M. DURAND Serge	Adjoint au maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Membre suppléant
-----------------	--------------------------------------	------------------

**EXCUSÉS**

Mme VACHER Joëlle	Adjointe au maire de VERNEUIL-L'ETANG	Membre Titulaire
M. CHANCLUD Gérard	Maire de la CHAPELLE-LA-REINE	Membre Titulaire
M. BOUCHART François	Maire de ROISSY-EN-BRIE	Membre Titulaire
Mme DUTRIAUX Nathalie	Adjointe au maire de CHAUMES-EN-BRIE	Membre Titulaire
M. JACOTIN Bernard	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie	Membre Titulaire
Mme SALLES Marie-Martine	Adjointe au maire de COMBS-LA-VILLE	Membre Titulaire
M. SNAKOWSKI Patrick	Adjoint au maire de LONGPERRIER	Membre Titulaire
M. SEGURA Thierry	Maire de BOISSETTES	Membre Titulaire
Mme MICHAUD Céline	Conseillère municipale de ROZAY-EN-BRIE	Membre Titulaire
M. GROSLEVIN Gilles	Maire de SOLERS	Membre Titulaire
Mme LEVAILLANT Pascale	Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Membre Titulaire
Mme VIELPEAU Emmanuelle	Adjointe au maire de MEAUX	Membre Titulaire
Mme BOISSOT Colette	Adjointe au maire de CHELLES	Membre Titulaire
Mme DUPUY Marie-Liesse	Adjointe au maire de MELUN	Membre Titulaire

**AUTRES PARTICIPANTS**

Mme LECLERC Chrystel	Directrice générale des services
Mme FABRIZI Julie	Directrice générale adjointe des services
Mme PETROVIC Stéphanie	Assistante de direction

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'Administration	27
Quorum	14
Présents	16
Pouvoir	0
Votants	16

## **Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020**

Adopté à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 - COMPTE DE GESTION 2020 – Délibération n° 2021.01**

##### **LA PRÉSIDENTE,**

Exposé à l'Assemblée :

La comptabilité du Centre de Gestion fait l'objet d'une double écriture. La première, tenue par la Présidente du Centre, est justifiée par le compte administratif. La seconde, tenue par les services de la Trésorerie, est justifiée par le compte de gestion. Le compte de gestion et le compte administratif doivent être identiques. La loi fait obligation de se prononcer sur le compte de gestion avant l'adoption du compte administratif correspondant.

Il est demandé au Conseil d'administration de constater pour la comptabilité de l'Ordonnateur, l'identité de valeurs avec les indications des comptes du Trésorier principal.

##### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- la délibération n° 2020.17 du 28 mai 2020 portant adoption du budget primitif 2020,
- le compte de gestion du budget 2020 dressé par Monsieur le Trésorier principal,

CONSIDÉRANT que les comptes établis pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part du Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CONSTATE

L'identité de valeurs des comptes de l'ordonnateur (compte administratif) et de ceux du comptable (compte de gestion) pour l'exercice 2020 du budget du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

#### **2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – Délibération n° 2021.02**

##### **LA PRÉSIDENTE,**

Exposé à l'Assemblée :

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire. Il a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives ainsi que les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au Conseil d'administration pour un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le vote du Conseil d'administration vaut arrêté des comptes annuels.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

BALANCE GENERALE EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2020 RESULTAT DE L'EXERCICE			
SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	5 813 400,56 €	6 632 026,78 €	818 626,22 €
Investissement	469 296,18 €	548 130,14 €	78 833,96 €
Total	6 282 696,74 €	7 180 156,92 €	897 460,18 €
002 Résultat reporté N-1			5 083 284,33 €
001 Solde d'investissement N-1			275 755,28 €

RESTES A REALISER			
SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Investissement	48 309,09 €	- €	-48 309,09 €

**Résultat de fonctionnement à affecter de : 5 083 284,33 € + 818 626,22 € = 5 901 910,55 €**  
**Résultat d'investissement de : ((-275755,28)+(-48309,09))+78833,96 = - 245 230,41 €**  
**Soit un résultat global cumulé de : 5 901 910,55 € - 245 230,41 € = 5 656 680,14 €**

Chapitre/Libellé	Prévu	Réalisé	% exécution	Disponible
<b>DEPENSES</b>				
Section de fonctionnement				
011 Charges à caract. général	2 478 200,00 €	1 491 390,96 €	60,18	986 809,04 €
012 Charges de personnel	4 342 000,00 €	3 479 320,63 €	80,13	862 679,37 €
65 Autres charges gestion courante	1 072 010,00 €	562 793,04 €	52,50	509 216,96 €
66 Charges financières	149 886,00 €	149 885,08 €	100,00	0,92 €
67 Charges exceptionnelles	2 780 492,27 €	1 083,02 €	0,04	2 779 409,25 €
68 Dotation aux amortissements	150 000,00 €	128 927,83 €	85,95	21 072,17 €
023 Virement section investissement	347 000,06 €	- €	-	
<b>Sous total</b>	<b>11 319 588,33 €</b>	<b>5 813 400,56 €</b>	<b>51,36</b>	<b>5 159 187,71 €</b>
Section d'investissement				
001 Excédent antérieur report. Inv.	275 755,28 €		-	275 755,28 €
16 Emprunts et cautionnements	341 965,00 €	341 964,97 €	100,00	0,03 €
20 Immobilisations incorporelles	160 000,00 €	19 694,00 €	12,31	140 306,00 €
21 Immobilisations corporelles	142 000,00 €	107 637,21 €	75,80	34 362,79 €
27 Autres immos financières	- €	- €		- €
<b>Sous total</b>	<b>919 720,28 €</b>	<b>469 296,18 €</b>	<b>51,03</b>	<b>450 424,10 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 239 308,61 €</b>	<b>6 282 696,74 €</b>	<b>51,33</b>	<b>5 609 611,81 €</b>

<b>RECETTES</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>				
002 Excédent antérieur report.fonct.	5 083 284,33 €		-	5 083 284,33 €
013 Atténuation de charges	283 000,00 €	131 984,45 €	46,64	151 015,55 €
70 Produits des services	5 589 139,00 €	6 134 539,28 €	109,76	-545 400,28 €
74 Dotations	5 000,00 €	2 656,67 €	53,13	2 343,33 €
75 Autres produits gest.courante	327 000,00 €	329 497,23 €	100,76	-2 497,23 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €	1 284,18 €		-1 184,18 €
66 ICNE	32 065,00 €	32 064,97 €	100,00	0,03 €
<b>Sous total</b>	<b>11 319 588,33 €</b>	<b>6 632 026,78 €</b>	<b>58,59</b>	<b>4 687 561,55 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
001 Excédent antérieur report. Inv.	- €	- €	-	0,00 €
10 Dotation fonds divers et réserves	363 637,22 €	359 855,05 €	98,96	3 782,17 €
16 Emprunts et dettes assimilées	29 083,00 €	29 347,26 €	100,91	-264,26 €
27 Autres immos financières	30 000,00 €	30 000,00 €		
28 Amortissement des immos	150 000,00 €	128 927,83 €	85,95	21 072,17 €
021 Virement section fonctionnement	347 000,06 €	- €	-	347 000,06 €
<b>Sous-total</b>	<b>919 720,28 €</b>	<b>548 130,14 €</b>	<b>59,60</b>	<b>371 590,14 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 239 308,61 €</b>	<b>7 180 156,92 €</b>	<b>58,66</b>	<b>5 059 151,69 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est clôturée avec un résultat positif de 818 626.22 euros pour l'exercice 2020.

Pour mémoire, taux de cotisations obligatoire (0.65%) et additionnelles (0.08%) soit pour l'exercice 2019 0.73 % de la masse salariale des collectivités affiliées et 0.12 % pour les collectivités adhérentes au socle commun.

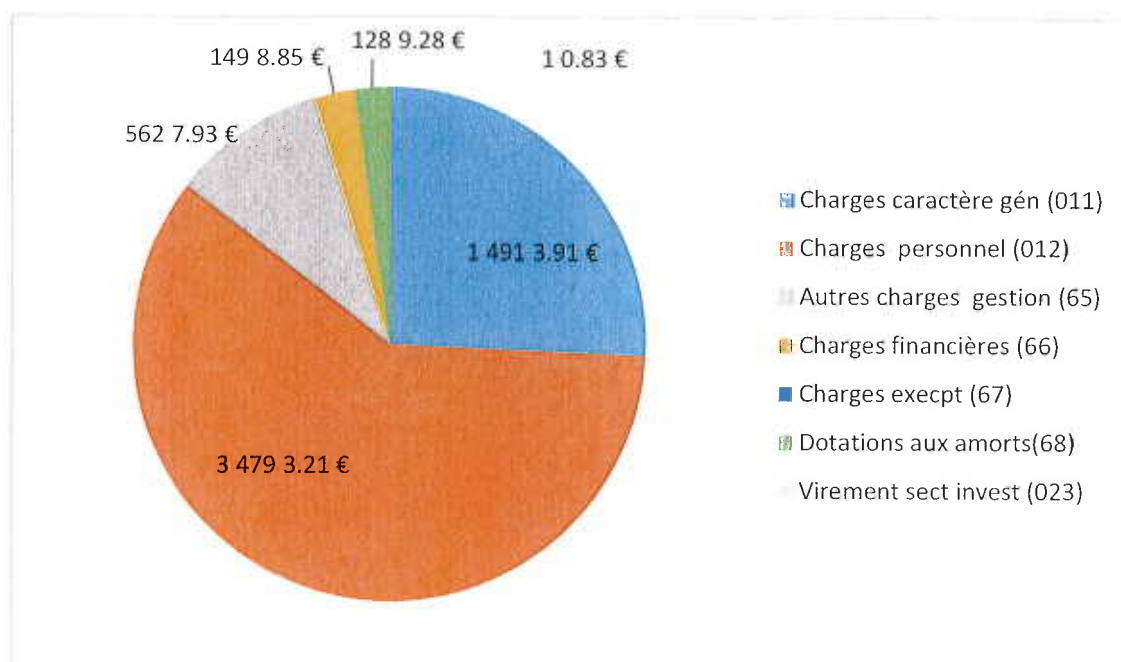
Comparatif des dépenses et des recettes des comptes administratifs depuis l'année 2014.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT



### DÉPENSES

Le camembert ci-dessous présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.



### **Chapitre 011 Charges à caractère général**

Un montant de 2 478 200 € a été inscrit. Le réalisé s'élève à 1 491 390.96 €, soit 60.18 % d'exécution.

Crédits budgétaires consommés en forte hausse :

**Article 6066** –Fournitures médicales – 17 997.65 € de réalisé correspondant aux dépenses de masques chirurgicaux et en tissu et de gel hydro alcoolique.

**Article 6188** – Autres frais divers – 480 732.29 € de réalisé correspondant aux dépenses de remboursement des coûts lauréats aux divers CDG organisant les concours dont les lauréats sont issus du secteur géographique de la Seine-et-Marne.

**Article 6281** – Concours, cotisations divers – 201 812.74 de réalisé correspondant à la cotisation au GIP Informatique des CDG ainsi qu'à la participation aux frais des logiciens.

### **Chapitre 012 Charges de personnel**

Un montant de 4 342 000 € a été inscrit. Le réalisé s'élève à 3 479 320.63 €, soit 80.13 % d'exécution.

L'effectif global du Centre au 31 décembre 2020 s'établit à 73 agents dont 67 en activité.

Le nombre d'agents pris en charge par le Centre de gestion est de 10.

L'année 2020 a enregistré 10 recrutements et 8 départs des effectifs du Centre.

### **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante**

Un montant de 1 072 010 € a été inscrit. Le réalisé s'élève à 562 793.04 € soit 52.50 % d'exécution.

**Article 6561** - Remboursements activités syndicales – 324 541.80 € réalisé pour 550 000 € d'inscrit correspondant aux remboursements des rémunérations des agents en décharges syndicales à leurs collectivités employeurs.

**Article 657**, les subventions versées se répartissent de la manière suivante :

\* Association ANDCDG 1 000 €

\* Amicale du Personnel 69 510 €

**Article 658**, cotisation versée à la Fédération nationale des centres de gestion 25 500 €.

### **Chapitre 67 Charges exceptionnelles**

Une somme totale de 2 780 492.27 € a été inscrite.

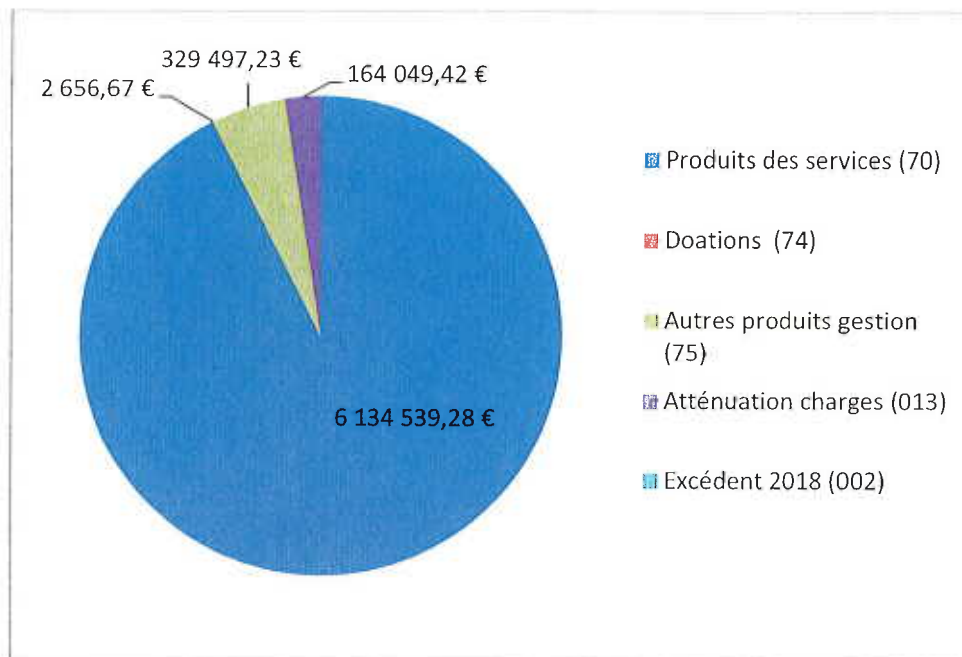
Le réalisé s'élève à 1 083.02 € dont 975.45 € d'annulation de titres et 107.57 € de remboursement de trop versé sur les cotisations.

### **Chapitre 68 Dotation aux amortissements**

Le réalisé s'élève à 128 927.83 €. Ces écritures trouvent leurs contreparties comptables en recettes d'investissement au chapitre 28.

## **RECETTES**

Ce camembert présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.



### **Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement**

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019, soit 5 083 284.33 €.

### **Chapitre 013 Atténuation de charges**

Le montant prévu était de 315 065 €. Le montant réalisé est de 164 049.42 €

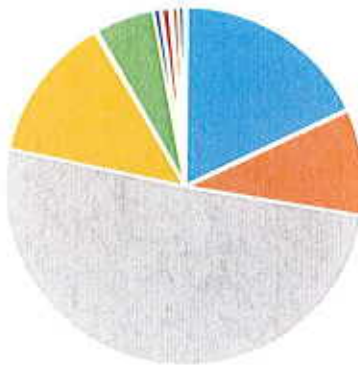
Le chapitre enregistre les remboursements des rémunérations des fonctionnaires privés d'emploi (FMPE) ainsi que les remboursements des traitements des agents du Centre en arrêt maladie ou maternité.

### **Chapitre 70 Produits des services**

Le montant prévu était de 5 589 139 €. Le montant réalisé est de 6 134 539.28 € dont :

- 3 275 634.08 € au titre de la cotisation obligatoire
- 403 154.96 € au titre de la cotisation additionnelle
- 115 749.42 € au titre de la cotisation socle commun
- 500 713.55 € au titre des missions facultatives
- 386 139.00 € au titre du transfert de ressources du CNFPT
- 30 979.46 € au titre des remboursements de frais des instances médicales
- 253 590.00 € au titre des frais de gestion des contrats assurance groupe
- 39 744.00 € au titre du 1er acompte – convention FIPHFP 2020-2022
- 1 124 757.53 € au titre des remboursements des coûts lauréats

## Détail des recettes « missions facultatives » compte 70638



■ Archivistes : 89 407,50 €	■ Secrétaire de mairie : 48 460,75 €
■ Médecine : 254 034,50 €	■ Hygiène et Sécurité : 66 083,75 €
■ Ateliers CNRACL : 1 000,00 €	■ Partenariat CNRACL : 26 720,00 €
■ Ateliers du statut : 3 380,00 €	■ Exam dossiers indiv : 4 130,00 €
■ Ergonome : 500,00 €	■ Vente sujets concours : 3 238,18 €
■ Participations ventes annales corrigés : 2 778,32 €	■ Interventions agents FMPE : 980,55 €

### Chapitre 74 Dotations

Le montant prévu était de 5 000 €. Le réalisé est de 2 656.67 €

Il s'agit du remboursement de FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement du bâtiment de Lieusaint de l'exercice 2019.

### Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Le montant prévu était de 327 000 €. Le réalisé est de 329 497.23 €

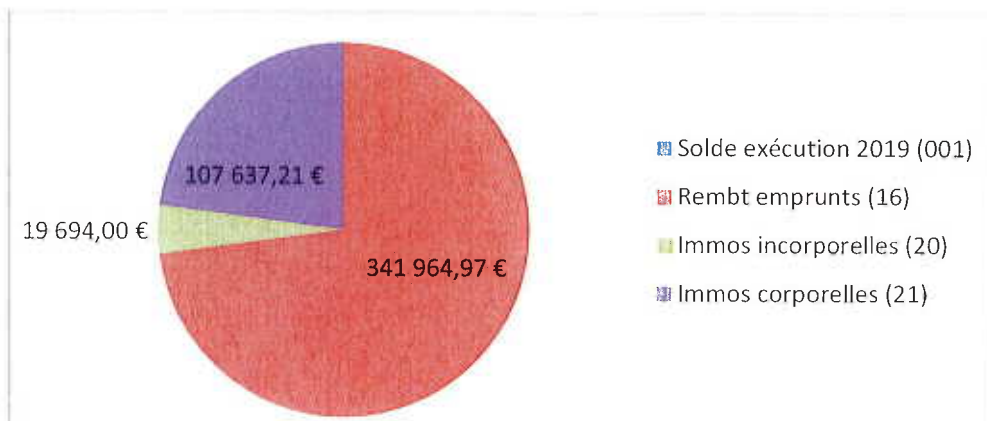
Il s'agit des indemnités d'occupation du bâtiment du Mée sur Seine.

L'association UPROMI qui loue le 1<sup>er</sup> étage et le 2<sup>ème</sup> étage sauf 2 bureaux qui ont été transformé en cabinet de consultation pour le médecin de prévention du CDG.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Ce camembert présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.



### **Chapitre 16 Emprunts**

Le réalisé s'élève à 309 900 € - annuité de remboursement du capital pour l'année 2020.

### **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles**

Le réalisé s'élève à 19 694 €.

Acquisition de l'application Net CMCR pour le service des instances médicales consultatives.

Acquisition d'un logiciel de cartographie mentale (une carte mentale est utilisée pour montrer les différentes idées associées à un concept particulier. C'est un outil utile pour le brainstorming. Le concept est généralement représenté au milieu, tandis que les différentes idées sont représentées par plusieurs branches qui partent dans différentes directions.)

### **Chapitre 21 Immobilisations corporelles**

La dépense totale s'élève à 107 637.21 €.

Ces dépenses concernent les acquisitions suivantes :

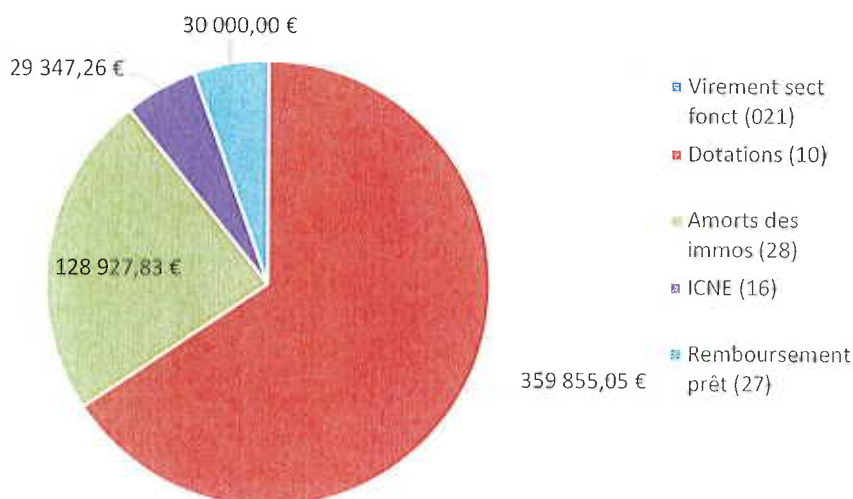
- Matériels informatiques
- 2 véhicules de service
- Travaux d'aménagement de deux bureaux
- Matériels ergonomiques pour les agents du CDG
- Mobilier de bureau

### **Chapitre 001 Solde d'exécution d'investissement reporté**

Déficit d'investissement de l'exercice 2019 pour un montant de 275 755.28 €.

### **RECETTES**

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.



### **Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves**

**Article 10222** : FCTVA sur les dépenses des chapitres 21 et 23 de l'exercice 2019 représentant une somme de 20 217.83 €.

**Article 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé 339 637.22 € correspondant au besoin de financement du déficit d'investissement exercice 2019 par la section de fonctionnement.

## **Chapitre 28 Amortissement des immobilisations**

Le réalisé s'élève à 128 927.83 €. Ces écritures trouvent leurs contreparties comptables en dépenses de fonctionnement au compte 6811.

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé à l'assemblée de décider d'affecter les résultats comme suit :

### **Section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	818 626.22 €
Résultat antérieur reporté	5 083 284.33 €
Résultat à affecter	5 901 910.55 €

### **Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser)	78 833.96 €
Solde des restes à réaliser	- 48 309.09 €
Résultat antérieur reporté	- 275 755.28 €
Solde d'exécution d'investissement	- 245 230.41 €

- un excédent de 5 901 910.55 € en section de fonctionnement
- un déficit de 96 921.32 € en section d'investissement
- un déficit de restes à réaliser de 48 309.09 € en section d'investissement

Soit un besoin de financement de 245 230.41 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les résultats de clôture de la manière suivante :

- 196 921.32 € en dépenses au chapitre 001 section d'investissement – Déficit antérieur reporté
- 245 230.41 € en recettes au compte 1068 section d'investissement – Excédent de fonctionnement capitalisé
- 5 656 680.14 € en réserve au chapitre 002 section de fonctionnement - Excédent antérieur reporté

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- la délibération n° 2020.17 du 28 mai 2020 portant adoption du budget primitif 2020,
- le compte administratif de l'exercice 2020 joint en annexe,
- la présentation du compte administratif 2020 transmise au Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, Mme la Présidente s'étant retirée au moment du vote et ayant laissé la Présidence de l'Assemblée à M. Jacques HEESTERMANS, 1er Vice-président,

## DECIDE

### Article 1

De donner acte à Mme la Présidente de la présentation du Compte Administratif 2020 du Centre de gestion (annexé), lequel peut se résumer comme suit et laisse apparaître un résultat de clôture de 5 656 680,14 € :

### **Section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	818 626.22 €
Résultat antérieur reporté	5 083 284.33 €
Résultat à affecter	5 901 910.55 €

### **Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser)	78 833.96 €
Solde des restes à réaliser	- 48 309.09 €
Résultat antérieur reporté	- 275 755.28 €
Solde d'exécution d'investissement	- 245 230.41 €

#### **Article 2**

De constater, pour cette comptabilité, l'identité de valeur avec les indications des comptes du Trésorier principal.

#### **Article 3**

D'arrêter les résultats ainsi que ci-dessus.

### **3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 – Délibération n° 2021.03**

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5,
- la délibération du Conseil d'administration du 4 février 2021 portant adoption du compte administratif 2020,

CONSIDÉRANT :

- que l'article L.2311.5 du Code général des collectivités territoriales précise que l'affectation du résultat de l'exercice se fait après le vote du compte administratif,
  - que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration,
  - que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement tel qu'il apparait au compte administratif,
  - les résultats de clôture obtenus au compte administratif 2020 présenté et adopté en cette même séance, à savoir :

- un excédent de	5 901 910.55 €	en section de fonctionnement
- un déficit de	196 921.32 €	en section d'investissement
- un déficit de restes à réaliser	48 309.09 €	en section d'investissement
- soit un besoin de financement de 245 230.41 €,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE

D'affecter les résultats de clôture du budget 2020 de la manière suivante :

- 196 921.32 € en dépenses au chapitre 001 section d'investissement – Déficit antérieur reporté
- 245 230.41 € en recettes au compte 1068 section d'investissement – Excédent de fonctionnement capitalisé
- 5 656 680.14 € en réserve au chapitre 002 section de fonctionnement - Excédent antérieur reporté

### **4 - BUDGET PRIMITIF 2021 – Délibération n° 2021.04**

#### **LA PRÉSIDENTE,**

Exposé à l'Assemblée :

Le projet de budget primitif 2021 a été établi selon les orientations budgétaires présentées lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2020.

L'instruction budgétaire et comptable applicable au Centre de gestion est la nomenclature M 832.

Le Conseil d'administration en date du 27 novembre 2020 s'est prononcé pour l'exercice 2021 en faveur d'un maintien du taux de cotisation global à 0.73 %.

Les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2021 ont été établies au regard des principaux programmes d'actions mentionnés dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB).

- Axe 1 : Promouvoir le développement et la transformation de l'Établissement, administration d'expertise, qui est aujourd'hui au cœur de la réforme territoriale (cf. Loi du 06 août 2019) ;
- Axe 2 : instaurer des relations fortes avec les administrateurs, les élus locaux et nationaux particulièrement dans le cadre des instances de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG), les fonctionnaires DGS, DRH..., le Conseil Départemental, la Région Île-de-France, le CNFPT... ;
- Axe 3 : élargir les compétences et trouver des solutions d'accompagnement aux collectivités Seine-et-Marnaises, développer des partenariats ;
- Axe 4 : développer la communication du CDG tant en externe qu'en interne (en accentuant la visibilité et la lisibilité de l'offre existante et future) ;
- Axe 5 : Moderniser l'image du CDG 77 en élaborant notamment une nouvelle identité visuelle de l'établissement (logo, charte graphique, supports de communication, mise en service d'un nouveau site Web dès le second semestre 2021).

### **Programmes d'action par mission**

Dans un souci d'exemplarité, le Centre de Gestion va définir un projet d'Établissement, lequel sera établi en partenariat avec l'ensemble des services au moyen d'un dialogue mené par un prestataire extérieur spécialisé dans l'accompagnement social, et dont les lignes directrices de gestion seront le fil conducteur pour fédérer les agents vers un but commun et un sens partagé. Pour mémoire, les programmes d'action projetés depuis début 2020 sont les suivants :

- **Emploi territorial**
  - Établissement d'un projet de service renforçant et développant son action sur le développement de la mission orientation professionnelle,
  - Accompagnement au recrutement sur les métiers en tension et le recours à des compétences ponctuelles,
  - Répondre aux besoins de recrutement ponctuels (remplacement, renfort).
- **Concours**
  - Organisation des concours et examens dans le cadre départemental et interrégional,
  - Participations aux différentes commissions de programmation, d'étude et sur les conditions d'organisation des épreuves (ANDCDG et FNCDG),
  - Accompagnement des lauréats concours à la recherche d'un emploi.
- **Hygiène/sécurité/santé au travail**
  - Achèvement du projet d'accompagnement au plan de prévention RPS et déploiement de la prestation,
  - Étude, planification et déploiement d'une solution de planification dématérialisée des visites médicales,
  - Déploiement d'une solution de dématérialisation des saisines des instances médicales.
- **Carrière/instances paritaires** : Étude, planification et déploiement d'un nouveau SIRH

- **Conseils aux collectivités sur l'application du statut**
  - Poursuite du développement du catalogue d'ateliers du statut (rémunérations, indemnisation chômage...),
  - Développement d'un outil documentaire complémentaire aux fiches BIP qui positionne le CDG en tant que référence départementale sur l'analyse statutaire
- **Communication/documentation**
  - Renforcement de nos relations avec les collectivités du département,
  - Organisation des élections au sein du Conseil d'administration du Centre de gestion,
  - Communication sur les missions et le rôle du Centre de gestion aux nouvelles équipes municipales et intercommunales du département,
  - Poursuite de l'étude sur l'évolution du portail internet.
- **Finances**
  - Relance du projet de déploiement du module comptabilité analytique,
  - Déploiement du module facturation et déplacement.
- **RH/Organisation**
  - Renforcement des ressources du service,
  - Accompagnement aux projets structurant du CDG.
- **Technologie de l'information**
  - Développement de notre stratégie d'informatisation :
    - En interne, par le soutien du service informatique aux projets technologiques du CDG,
    - En externe, par la participation aux travaux du GIP informatique des CDG.

**Tableau d'équilibre général du budget primitif**

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Charges caractère gén (011)	2 353 050,00 €	19,77	Produits des services (70)	5 562 904,00 €	46,74
Charges personnel (012)	4 517 000,00 €	37,95	Doations (74)	2 500,00 €	0,02
Autres charges gestion (65)	994 500,00 €	8,36	Autres produits gestion (75)	330 000,00 €	2,77
Charges financières (66)	134 972,00 €	1,13	Atténuation charges (013)	349 083,00 €	2,93
Charges execept (67)	3 130 862,14 €	26,31	Excédent 2020 (002)	5 656 680,14 €	47,53
Dotations aux amortis(68)	150 000,00 €	1,26	Produits execeptionnels (77)	100,00 €	
Virement sect invest (023)	620 883,00 €	5,22			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 901 267,14 €</b>	<b>100,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 901 267,14 €</b>	<b>100,00</b>

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Solde exécution 2020 (001)	196 921,32 €	18,57	Virement sect fonct (021)	620 883,00 €	58,56
Rembt emprunts (16)	338 983,00 €	31,97	Dotations (10)	263 230,41 €	24,83
Immos incorporelles (20)	176 080,00 €	16,61	Amorts des immos (28)	150 000,00 €	14,15
Immos corporelles (21)	348 229,09 €	32,85	ICNE (16)	26 100,00 €	2,46
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 060 213,41 €</b>	<b>100,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 060 213,41 €</b>	<b>100,00</b>

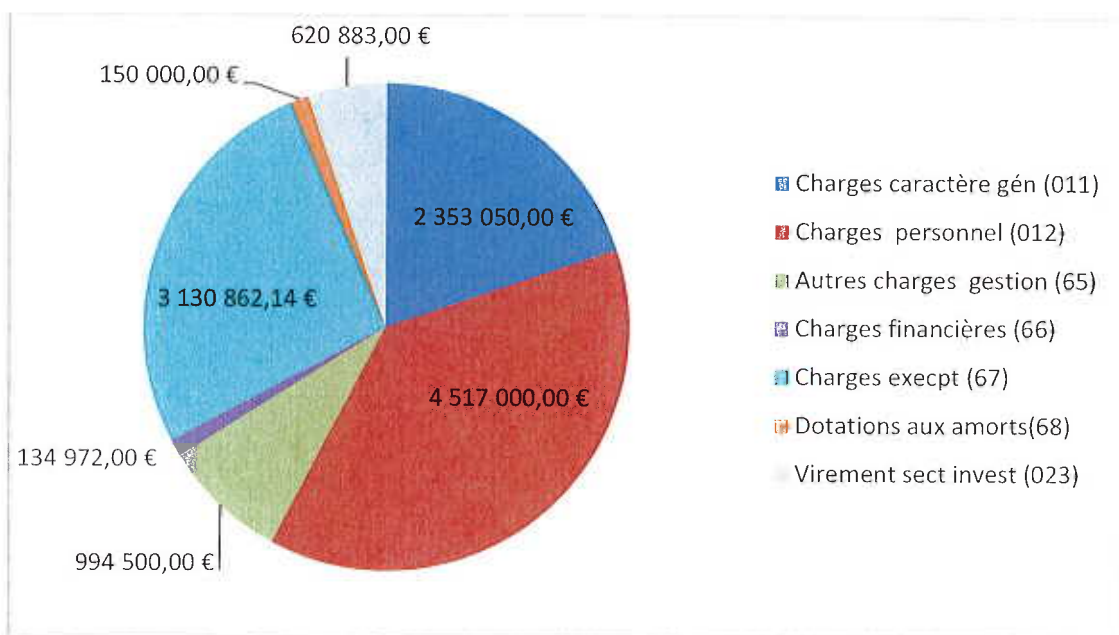
Les résultats de l'exercice 2020 sont repris en totalité.

Un virement de la section de fonctionnement - dépenses - de 620 883 € est nécessaire afin d'assurer l'autofinancement de la section d'investissement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses de fonctionnement

Le « graphique » présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



## **Chapitre 011 - Charges caractère général**

Ce chapitre est consacré à toutes les dépenses courantes de fonctionnement du Centre de Gestion et s'élève à 2 353 050 euros. Les inscriptions budgétaires ont été réduites de 5 % par rapport aux inscriptions de l'année précédente.

Il est à noter que le centre de gestion possède 2 bâtiments, le premier - siège du centre de gestion à Lieusaint, et le second à Le Mée-sur-Seine – siège du CDG de 1994 jusqu'au 16 juillet 2012.

Quelques articles sont à mettre en exergue :

### **Article 6132 - Locations immobilières**

Cet article enregistre les dépenses de location de salles pour l'organisation des concours, supérieur à 200 candidats inscrits aux épreuves écrites (hors période COVID 19)

### **Article 614 - Charges locatives**

Suite à l'évolution de la nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il convient d'enregistrer toutes les charges résultantes des baux de location du bâtiment de Le Mée-sur-Seine.

### **Article 617 - Etudes et recherches**

Il est prévu la consultation d'un cabinet d'études en organisation.

### **Article 6188 - Autres frais divers**

Cet article enregistre les dépenses de remboursement des coûts lauréats aux divers CDG organisant les concours dont les lauréats sont issus du secteur géographique de la Seine-et-Marne.

### **Article 6223 - Indemnités aux magistrats**

Cet article enregistre le paiement des vacations des magistrats du tribunal administratif de Melun siégeant aux réunions du conseil de discipline.

### **Article 62268 - Autres honoraires**

Cet article enregistre :

- les honoraires des médecins agréés présents aux réunions des instances médicales consultatives (Comité médical et Commission de réforme).
- les vacations du référent déontologue - laïcité et référent éthique.

## **Chapitre 012 - Charges personnel**

Le chapitre concerne la masse salariale et les cotisations aux différents organismes sociaux des agents du Centre ainsi que des agents pris en charge (FMPE - fonctionnaire momentanément privé d'emploi).

### **Article 6478 - Autres charges sociales**

Inscription budgétaire pour l'achat de tickets restaurants d'une valeur faciale de 7 € pour l'ensemble du personnel pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2021. La contribution du centre de gestion est de 4 € par jour travaillé.

4 517 000 € inscrit à ce chapitre - Augmentation de 2 % par rapport à l'année 2020 correspondant au glissement – vieillesse – technicité (GVT).

Les prévisions budgétaires tiennent compte des recrutements non effectués durant l'année 2020.

## **Chapitre 65 - Autres charges gestion**

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre correspondent :

A l'ensemble des indemnités versées aux élus, les remboursements aux collectivités des charges liées aux activités syndicales ainsi que les subventions aux associations et fédération. Suite à des modifications de la nomenclature budgétaire, deux nouvelles imputations article 6512 – Droits d'utilisation –informatique en nuage et article 6518 – autres sont ouverte afin d'acquérir de nouvelles applications informatiques.

Les applications sont maintenant proposées en mode SAAS (droit d'usage).

- Amicale du Personnel 32 500 €
- ANCDG 1 000 €

### **Chapitre 66 - Charges financières**

Inscription de 108 872 € pour le paiement des intérêts de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole, auxquels s'ajoutent 16 100 € au titre des ICNE (intérêts courus non échus).

### **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**

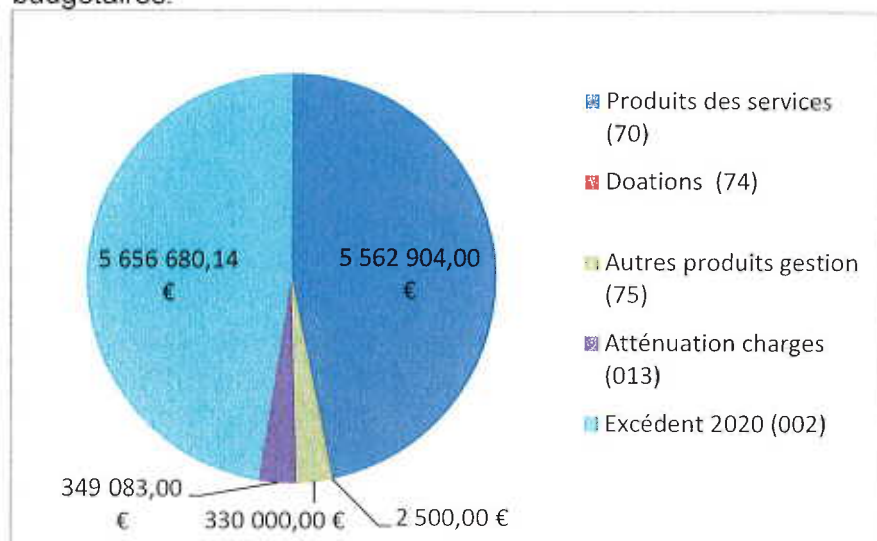
Article 678 : une somme de 3 120 862.14 € correspond à la réserve de crédit.

### **Chapitre 68 - Dotations aux amortissements**

Inscription d'une somme de 150 000 € correspondant aux écritures d'amortissement pour l'année 2020. Ces écritures s'équilibrent avec le chapitre 28 en recettes d'investissement.

### **Les recettes de fonctionnement**

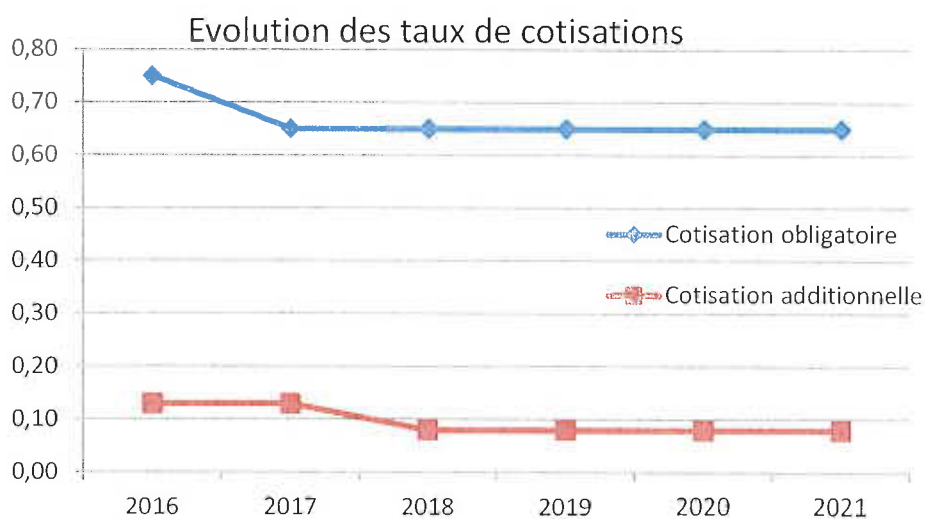
Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



### **Chapitre 70 - Produits des services**

#### **Article 7061 - Cotisation obligatoire et article 7062 - Cotisation additionnelle**

Les cotisations sont assises sur la masse salariale de toutes les collectivités affiliées au centre de gestion, la recette totale attendue est estimée à 3 110 000 €.



### Evolution du produit des cotisations



### Evolution de la masse salariale



#### **Article 7066 - Contribution des organismes non affiliés**

Contributions des communes adhérentes au socle commun. (Chelles, Dammarie-les-Lys, Meaux, Melun, Pontault-Combault et Montereau-Fault-Yonne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021)

La recette estimée à 135 000 € est assise sur la masse salariale des communes adhérentes au socle commun.

#### **Article 70632 - Inscription de 300 000 €**

Produits au titre de la gestion des contrats d'assurance groupe calculé en application des tarifs votés par le Conseil d'Administration.

#### **Article 70638 - Conventions et autres remboursements**

Les recettes ont été estimées à 720 000 € en application des tarifs des missions facultatives votés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 27 novembre 2020.

#### **Article 7088 - Autres produits d'activités :**

Versement du 2<sup>ème</sup> acompte relatif à la convention 2020-2022 signée avec le FIPHFP

#### **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Article 752 : Indemnité d'occupation du bâtiment du Mée-sur-Seine - 327 000 € inscrits.

#### **Chapitre 013 - Atténuation de charges**

##### **Article 6439 : Remboursement rémunération personnel privé d'emploi**

Les contributions des collectivités suite à la prise en charge de leurs agents s'élèvent à 273 000 €. Les taux de remboursement varient entre 200% et 75 %.

##### **Article 6479 : Remboursement sur autres charges sociales**

Remboursement de la quote-part des tickets restaurants dû par les agents du Centre soit 3 € par jour travaillé.

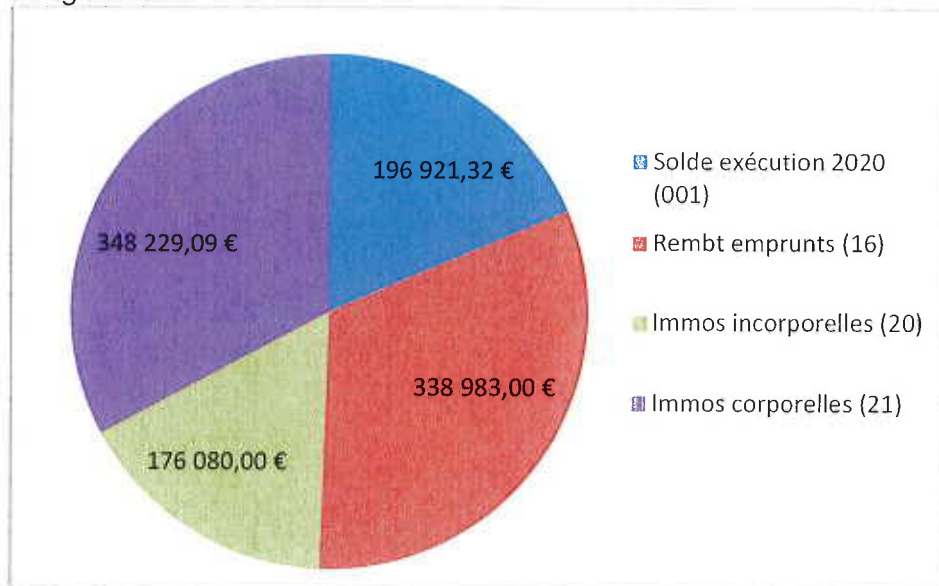
## **Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement**

Excédent de fonctionnement 5 656 680.14 € - reprise du résultat 2020.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Les dépenses d'investissement**

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



#### **001 - Résultat d'investissement**

196 921.32 € Déficit de l'exercice 2020 de la section d'investissement

#### **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Inscription d'un crédit de 309 900 € - Remboursement de l'annuité de l'emprunt en capital ainsi que 29 083 € au titre des ICNE.

#### **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

Inscription d'un crédit de 160 000 €

- Etude A M O pour une e-administration, collectivité relation management
- Plateforme sécurisée
- Acquisition d'un logiciel SIRH (soit imputation en investissement soit imputation en fonctionnement si achat en mode SAAS)

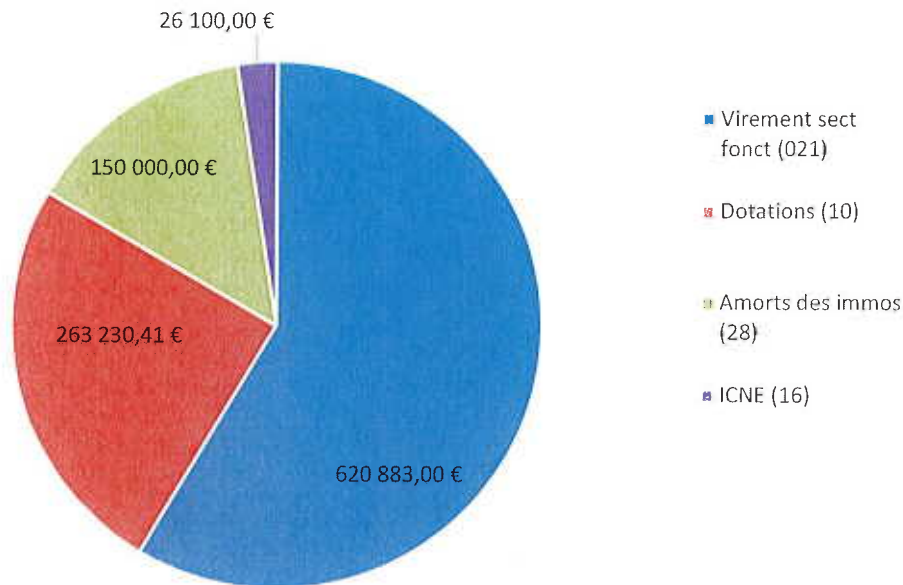
#### **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

Inscription d'un crédit de 316 000 €

- Renouvellement partiel du parc informatique
- Renouvellement partiel du matériel médical
- Acquisition de mobilier de bureau pour les prochains recrutements
- Remplacement partiel de la flotte autos si besoin
- Modifications des cloisons en vue d'un réaménagement des bureaux

#### **Les recettes d'investissement**

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



### **Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement**

Part d'autofinancement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (600 883 €).

### **Chapitre 10 - Dotations**

**Article 10222** : F C T V A

Remboursement d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2020 soit un montant attendu de 18 000 €.

**Article 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé

Affectation de 245 230.41 € provenant d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 pour couvrir le déficit d'investissement de l'année 2020.

### **Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations**

Prise en compte de la diminution de la valeur nette comptable des biens immobilisés soit une somme de 150 000 €. Ce compte s'équilibre en dépenses de fonctionnement article 6811.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- l'instruction budgétaire et comptable M832 applicable au budget du Centre de Gestion,
- la délibération numéro 2020.57 du 17 décembre 2020 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021,
- la présentation retraçant les informations essentielles du budget primitif 2021 transmise au Conseil d'administration,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2021 présenté par Mme la Présidente, soumis au vote par chapitre,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

## DECIDE

D'adopter le budget primitif 2021 du Centre de gestion de Seine-et-Marne qui s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	11 901 267,14 €	11 901 267,14 €
<b>Investissement</b>	1 060 213,41 €	1 060 213,41 €
<b>Total</b>	12 961 480,55 €	12 961 480,55 €

### **5 - SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE CENTRES DE GESTION POUR L'ANNÉE 2021 – Délibération n° 2021.05**

#### **LA PRÉSIDENTE,**

Exposé à l'Assemblée :

Il est proposé au Conseil d'administration d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'Association Nationale des Directeurs de Centre de Gestion.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU les articles L.2311-7 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

## DECIDE

#### Article 1

D'attribuer pour l'année 2021 une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion.

#### Article 2

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre budgétaire 65 du budget primitif 2021.

### **6 - SUBVENTION ACCORDÉE À L'AMICALE DU PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ANNÉE 2021 – Délibération n° 2021.06**

#### **LA PRÉSIDENTE,**

Exposé à l'Assemblée :

Il est proposé au Conseil d'administration d'attribuer une subvention de 32 500 euros à l'Amicale du personnel du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU les articles L.2311-7 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

## DECIDE

### Article 1

D'attribuer pour l'année 2021 une subvention d'un montant de 32 500 euros à l'Amicale du personnel du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

### Article 2

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre budgétaire 65 du budget primitif 2021.

## **7 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR : 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE « ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL »** **- Délibération n° 2021.07**

### **LA PRÉSIDENTE,**

Expose à l'Assemblée :

Aucun règlement intérieur, notamment relatif au temps de travail et aux congés n'a été consolidé et adopté par délibération du Conseil d'administration depuis la création du centre de gestion.

En effet, le Centre de Gestion a adopté une délibération le 2 mars 2001 afin de prendre en compte l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) et une délibération le 17 mars 2011 pour l'instauration du compte épargne temps (CET). Ce règlement fixe la durée de travail hebdomadaire à 38 heures pour l'ensemble des agents à l'exception du service d'accueil qui dispose d'un cycle de travail différent de 37h30 et les règles d'organisation de l'activité des agents.

Il a été choisi depuis novembre 2020 de procéder à sa révision au vu de plusieurs incohérences relevées tant sur le plan réglementaire que dans la mise en œuvre de ces dispositions.

En premier lieu, la révision du règlement intérieur apparaît nécessaire car le nombre global de jours de repos mis en place diffère de ce que prévoit la réglementation et de l'application de la règle dite des « 1 607 h » :

- 27 jours de congés sont prévus alors que seuls 25 jours peuvent être accordés,
- 3 « jours exceptionnels », également appelés « jours mobiles » accordés illégalement,
- 11,5 RTT octroyés sans respect de la réglementation au vu des 38 heures effectuées (contre 18 normalement),
- Soit un total de 41,5 jours de repos hors journée de solidarité.

En second lieu, le régime des autorisations spéciales d'absence a été révisé pour être mis en conformité au plus près des dispositions de la fonction publique d'État.

En dernier lieu, une actualisation de dispositions inadaptées ou obsolètes a été opérée :

- Les dispositions du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ont été insérées,
- En outre le nombre de jours de télétravail hebdomadaires maximum est désormais de 2,
- Le temps de pause méridienne de 45 minutes imposé n'étant pas régulier, le règlement restaure un temps de pause méridienne de 20 minutes, conformément à la réglementation.

En conséquence, le nouveau règlement intérieur prévoit :


Sur le nombre de jours de congés :

- Un passage à 37h30 heures permettant de porter le nombre de jours total de congés à 40 jours (25 jours de congés + 15 jours de RTT), hors journée de solidarité,
- La suppression des jours illégalement accordés et l'institution du bon nombre réglementaire de journées ARTT, à savoir 15 jours,
- De fait, les agents conservent un nombre de jours de congés sensiblement équivalent à la période antérieure et ce, en assurant le respect de la règle des 1607 heures.

Sur les modifications autres :

- Mise en conformité des autorisations spéciales d'absences,
- Concernant les jours de récupération, récupération de journées entières ou de demi-journées,
- Modification des plages horaires mobiles de travail selon le tableau ci-après.

À titre de comparaison des modifications apportées, voici le tableau suivant :

 Centre de gestion de Seine-et-Marne Fonction Publique Territoriale	Dispositions actuelles	Dispositions nouvelles régularisées
<b>Nombre de congés annuels</b>	27	25
<b>Jours de réduction du temps de travail (RTT)</b>	11,5	15
<b>3 jours mobiles (Noël, Jour de l'an, Pâques et lundi de Pentecôte)</b>	3	-
<b>Total des jours de congés</b>	41,5	40 - 1 journée de solidarité = 39
<b>Nombre d'heures de travail quotidiennes</b>	7H36	7H30
<b>Nombres d'heures de travail hebdomadaires</b>	38H	37H30
<b>Jours de fractionnement</b>	maximum 2 jours	maximum 2 jours
<b>Plages de travail</b>	7h45 - 9h15 arrivée matin 12h00 - 14h00 pause midi 16h00 - 19h00 sortie soir	8h00 - 9h00 arrivée matin 12h00 - 14h00 pause midi 16h15 - 18h30 sortie soir
<b>Pause méridienne</b>	45 minutes minimum	20 minutes minimum
<b>Jours de télétravail maximum</b>	Aucune procédure officielle	2 jours maximum via une convention
<b>Modalités de récupération des heures</b>	6 heures maximum reportables à la fin du mois	12 heures maximum par mois, récupérables le mois suivant sur les plages variables, ou par demi-journée et par journée entière tous les 3 mois
<b>Nombre d'heures de travail totales (1607 heures dont 7 heures au titre de la journée de solidarité)</b>	Nombre de jours non travaillés : 142 - Repos hebdomadaires : 104 jours (52 x 2) - Congés annuels : 25 jours - Jours fériés : 8 jours (forfait) - 3 jours mobiles + 2 jours accordés localement - Reste : 365-142 = 223 jours travaillés $223j / 5j = 44,6$ semaines x 38 h = 1 694,8 arrondi à 1695 heures $1695-1607 = 88$ heures / 7h36 = 11,5 jours de RTT	Nombre de jours non travaillés : 137 - Repos hebdomadaires : 104 jours (52 x 2) - Congés annuels : 25 jours - Jours fériés : 8 jours (forfait) Reste : 365-137 = 228 jours travaillés $228j / 5j = 45,6$ semaines x 37h30 = 1710 heures $1710 - 1607 = 103$ heures / 7h30 = 13,7 arrondi à 14 jours de RTT (déduction faite de la journée de solidarité)

Il est précisé que l'ensemble des dispositions de la première partie du règlement intérieur sur l'organisation du temps de travail a pour objectifs d'actualiser ou d'instituer à terme les délibérations :

- Fixant le compte épargne-temps,
- Fixant les modalités d'exercice à temps partiel,
- Instituant le télétravail,
- Instituant les astreintes et leur indemnisation,
- Fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence,
- Fixant l'organisation du temps de travail, dont la journée de solidarité.

Ce nouveau règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption, après respect des formules liées à la transmission au contrôle de légalité et aux obligations d'affichage.

Il est de plus à noter que ce projet de règlement intérieur a fait l'objet d'un avis favorable à la majorité du Comité Technique qui s'est réuni le 28 janvier 2021.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération relative à l'instauration de la première partie du règlement intérieur consacré à l'organisation du temps de travail.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,
- le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,
- le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,
- l'avis favorable du comité technique du 28 janvier 2021,
- le projet de règlement intérieur transmis au Conseil d'administration intitulé « Première partie : organisation du temps de travail »,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE

### Article 1

D'approuver la première partie du règlement intérieur relative à l'organisation du temps de travail.

### Article 2

Ce nouveau règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption, après respect des formules liées à la transmission au contrôle de légalité et aux obligations d'affichage.

## **8 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SIÉGEANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION – Délibération n° 2021.08**

### **LA PRÉSIDENTE,**

Expose à l'Assemblée :

Par délibération du 22 novembre 2016, le Conseil d'administration du CDG77 a décidé d'adhérer au GIP informatique des Centres de gestion et a désigné son Président pour le représenter au sein de l'assemblée générale du GIP.

L'objectif du GIP est de mutualiser les moyens et toutes les solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions légales et réglementaires.

Il a notamment pour mission :

- de mettre en œuvre le schéma directeur national des systèmes d'informations réalisé par la FNCDG,
- de proposer aux CDG une assistance informatique stratégique et fonctionnelle pour faire évoluer leur propre système d'information en cohérence avec les systèmes d'information des autres CDG et des partenaires de la fonction publique territoriale,
- d'organiser des achats groupés dans le domaine informatique en exigeant dans les cahiers des charges des spécificités fonctionnelles et techniques adaptées aux besoins des CDG.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil d'administration de désigner un suppléant qui pourra siéger à l'assemblée générale du GIP informatique des CDG en cas d'empêchement de Mme la Présidente.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**  
Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,
- la convention passée en 2016 avec le Groupement d'intérêt public (GIP) informatique des centres de gestion,

CONSIDÉRANT :

- qu'après appel de candidatures, une seule candidature a été déposée pour ce poste, celle de Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT,
- que dans ce cas la nomination prend effet immédiatement conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE

De la nomination de Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT pour représenter le Centre de gestion de Seine-et-Marne à l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public informatique des Centres de gestion en cas d'empêchement de Mme la Présidente.

Séance levée à 11h02.

Après la clôture de la séance, les agents du service info-statut ont effectué une présentation de leur service (composition, rôle, missions, organisation).

Fait à Lieusaint, le 10 février 2021

La Présidente du Centre de Gestion,  
Maire d'Arville,



Anne THIBAULT,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite